

Une alternative à la vignette PL proposée au gouvernement

Pour sortir de l'impasse du financement des infrastructures, la société de notation extra-financière **TK Blue** propose de **mettre le chargeur plutôt que le transporteur à contribution**. Selon nos informations, la société présidée par Philippe Mangeard a récemment soumis au ministère des transports une version plus aboutie de son système de «redevance fondée sur les émissions de CO₂ générées par les flux logistiques ordonnée par les industriels et distributeurs».

Le dispositif qui pourrait prendre le nom d'Eco-transport s'inspire de l'organisme Eco-emballage. Une structure « organiserait un dispositif national de calcul et d'agrégation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de transport (méthode déjà définie par la loi depuis 2012) et percevrait les redevances dues par les donneurs d'ordre» explique Philippe Mangeard. Elle reverserait ensuite aux parties prenantes et à l'AFITF son produit.

Et de détailler : «une redevance calculée au niveau fixé pour les Certificats d'économie d'énergie (CEE : 44,6€ /tCO₂ en 2018) par tonne d'émissions de GES rapporterait environ 2,2 milliards € par an» promet Philippe Mangeard. «**Elle ne représenterait qu'un surcoût de transport de 0,1% à 0,25% pour les chargeurs**» précise son promoteur.

Ce dispositif converge avec **les réflexions de l'OTRE** qui devrait bientôt se prononcer publiquement en faveur de cette solution. Les autres fédérations de transporteurs ne sont pas très favorables à ce système qui risque d'envenimer les relations commerciales entre transporteurs et chargeurs, par ailleurs peu disposés à une forme de fiscalité supplémentaire.

Interrogé, le ministère des transports affiche une certaine prudence vis-à-vis de cette proposition. «On est au stade de l'idée» estime un collaborateur de la ministre Élisabeth Borne. « Le dispositif n'est pas encore totalement opératoire». Reste que dans la cadre des discussions de la LOM et des préoccupations de transition écologique, il peut susciter l'intérêt des parlementaires.